

# ÉCROSNES

## Lettre d'informations

Numéro 6

# Bonne Rentrée !

## Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales sont reçues toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus. Cependant la période de révision des listes court du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.

### Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française. (les citoyens européens résidant en France peuvent [s'inscrire sur les listes complémentaires](#) mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

### Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

### Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le [formulaire d'inscription](#) et les pièces exigées,
- **Nouveauté pour Ecrosnes :**
- Soit par internet, en utilisant le [téléservice proposé par mon-service-public.fr](#).

Documents à fournir	Précisions et cas particuliers
Formulaire d'inscription	Disponible en Mairie ou en ligne.
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

## Cours de Country



### Happy Dan's Country !

Une nouvelle activité arrive sur notre commune, Dan nous propose un nouveau cours de Danse Country à compter du jeudi 15 septembre 2011.

Ces cours s'adressent plus particulièrement aux débutants 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année les jeudis de 18H30 à 20 H00.

Les fiches d'inscription sont disponibles en mairie.

## Point sur les travaux

### **Travaux en cours : le restaurant scolaire.**

Nous aurions aimé pouvoir accueillir les enfants dans le nouveau restaurant scolaire dès la rentrée, mais malheureusement, nous avons rencontré quelques aléas qui ne l'ont pas permis.



Il n'empêche que les travaux avancent tout de même sur cette dernière phase et nous espérons bien que l'ouverture se fera dans les prochaines semaines.



### **Travaux à venir : quatrième tranche d'assainissement.**

Le marché de travaux va être attribué très prochainement et se déroulera en 4 phases.

1<sup>ère</sup> phase : lotissement de la Croix de Bois – fin d'année 2011/début 2012

2<sup>ème</sup> phase : rue de la Beauce et rue de la Libération : 1<sup>er</sup> semestre 2012  
rue de la Harpe et rue de l'Ocre : 2<sup>ème</sup> semestre 2012

3<sup>ème</sup> phase : fin de la rue du Moulin à vent et impasse de Montafilant : année 2013

4<sup>ème</sup> phase : rue des Yvelines : année 2014.

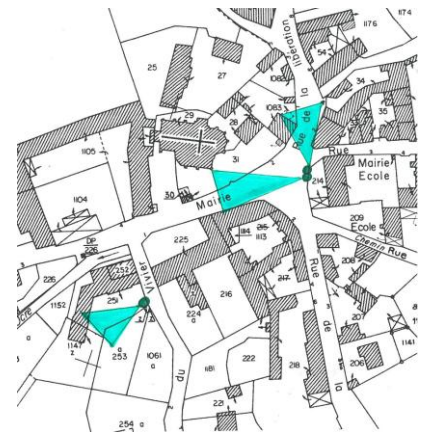
### **Installation d'une vidéo protection.**

Devant la recrudescence des cambriolages et incivilités en tous genres, la Préfecture nous a sollicités pour faire partie du groupement d'achat pour l'installation d'un système de vidéo-protection subventionné à 50 %.

Nous sommes donc 28 communes, sur un parcours allant du Sud Yvelines au Nord Loiret, à avoir intégré le projet.

Nous espérons que ces installations permettront aux forces de l'ordre de pouvoir identifier les auteurs de troubles.

A Ecosnes, les caméras seront installées en centre bourg, point de liaison des grands axes de circulation, et derrière la salle polyvalente.



### **Plan de la commune sur la place.**

Comme vous avez peut-être pu le constater, le plan de la commune situé sur la place de l'église a subi des dégradations. Ide part ces actions d'incivilités, nous allons procéder à son remplacement.

Il y a tant de projets à réaliser pour améliorer la vie de tous dans notre commune qu'il est dommage, encore une fois, d'utiliser près de 1 200 € pour réparer cette dégradation.

## Balayeuse

La balayeuse intercommunale passera sur la commune du 26 au 28 septembre 2011. Pensez à ranger vos véhicules de façon à dégager le trottoir.

## Un nom pour l'école

Suite au sondage de la dernière lettre d'infos, nous avons eu quelques réponses. 3 noms ont été sélectionnés par la commission communale : Gustave L'Hopiteau, Haroun Tazieff et Vallée de l'Ocre, et soumis aux enfants de l'école. Le conseil municipal a validé le choix des enfants, l'école sera baptisée "l'école de la Vallée de l'Ocre".

## Service d'assainissement

**Rappel** : Nous rencontrons toujours des problèmes de fonctionnement de notre réseau d'assainissement et surtout des postes de refoulement à cause des lingettes qui sont jetées dans les toilettes. Nous vous rappelons le règlement d'assainissement (article 7 : déversements interdits). Certaines marques disent quelles sont bio dégradables, c'est faux ! elles perturbent le bon fonctionnement de nos pompes. Merci de respecter ces prescriptions.